

# Schéma pluriannuel d'accessibilité

## ASSYSTEM EOS

### 2021 – 2023

#### **INTRODUCTION – CADRE LÉGAL :**

Conformément à l'article 47 de la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et, du Décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne, le présent document a pour objet de présenter le schéma pluriannuel d'accessibilité d'Assystem, Société par actions simplifiée au capital de 3 318 360 euros, immatriculée au R.C.S de Nanterre 444 159 164, dont le siège social est situé 9/11 Allée de l'Arche (Tour Egée), Courbevoie (92400).

Ce schéma pluriannuel porte sur les années 2021 à 2023. Il pourra être revu et enrichi chaque année au moment de l'établissement du plan d'action annuel.

#### **POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE**

Chez Assystem, notre conviction est simple : la diversité est source de valeur et de performance. C'est pourquoi le recrutement, l'intégration et le maintien dans l'emploi notamment de collaborateurs en situation de handicap est un enjeu primordial de notre politique inclusive responsable et ambitieuse. Ainsi, l'accessibilité numérique est véritablement au cœur de nos préoccupations : nous nous devons donc de rendre nos ressources numériques accessibles à toutes et tous, auprès du public externe comme interne.

Par ailleurs Assystem est signataire du « Manifeste pour l'inclusion des personnes handicapées dans la vie économique », qui prévoit notamment l'optimisation de l'accès aux outils numériques de l'entreprise aux personnes en situation de handicap et l'intégration de l'accessibilité numérique dans la conception des schémas directeurs des systèmes d'informations et le développement des solutions numériques.

L'élaboration de ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique associé à des plans annuels d'action, vise à décrire l'approche et les mesures prises et à prendre pour la mise en accessibilité progressive de nos ressources numériques concernées, en conformité avec le RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité) et l'amélioration progressive des ressources concernées.

### **Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique**

L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel sont placés sous la responsabilité de la Mission Handicap ([missionhandicap@assystem.com](mailto:missionhandicap@assystem.com)). Elle agit en tant que sponsor à l'initiative du projet, que facilitatrice mais aussi que soutien aux services concernés qui traiteront la partie opérationnelle du projet en interne (cycle de vie des ressources numériques). Un travail de concert doit être assuré.

Ses missions sont de promouvoir l'accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques, d'accompagner les équipes par la formation et l'information, de contrôler et de veiller à l'application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 en procédant à un suivi et des audits réguliers assurant la prise en charge des demandes des utilisateurs, et la qualité de la navigation pour tous et toutes, notamment les personnes en situation de handicap.

Il est important de spécifier qu'Assystem est organisé en Business Units (BU). A ce titre chaque entité sera autonome sur ces actions de mise en accessibilité.

### **ORGANISATION DE LA PRISE EN COMPTE DE L'ACCESSIBILITE NUMERIQUE**

La prise en compte de l'accessibilité numérique nécessite l'accompagnement des collaborateurs intervenant sur le sujet, une adaptation de l'organisation interne de production et de gestion des ressources numériques concernées, ainsi que la prise en charge des personnes en situation de handicap lorsqu'elles signalent des difficultés.

Les éléments ci-dessous décrivent les points importants sur lesquels Assystem va s'appuyer pour améliorer l'accessibilité numérique de ses sites web.

#### **I. Action de sensibilisation et de formation**

Des sensibilisations sur les basiques de l'accessibilité numérique ont déjà été proposées aux services engagés sur le sujet. En complément, tout au long de la période d'application de ce schéma, des actions d'information, de sensibilisation et de formation seront proposées. Ces actions de sensibilisation ont pour objectif de faire comprendre les enjeux de l'accessibilité numérique, mais également de permettre aux agents concernés de développer, éditer et mettre en ligne des contenus accessibles (sites ou contenus simples).

Un travail exploratoire va être mené pour recenser les besoins en actions de sensibilisation et de formation, au sein des services. Les modules de sensibilisation et/ou formation seront adaptés aux profils ciblés (développeurs, rédacteurs, marketing, webmasters...), afin que chacun puisse prendre sa part de responsabilité à toute étape du projet.

## II. Recours à des compétences externes

Des audits ont été réalisés sur les deux sites web ciblés par ce schéma (sites Jobs et Carrières) par la société spécialisée en accessibilité numérique : [Bakh Tech](#).

Si nécessaire, lors du développement de prochaines applications ou sites webs, Assystem pourra faire appel à un prestataire spécialisé afin d'être accompagné sur la prise en compte de l'accessibilité.

Ces évaluations porteront sur un nombre réduit de critères du RGAA version 4, choisis pour leur pertinence en fonction du contexte de l'application et du niveau, bloquant, de l'exigence, comme l'ont été celles des sites jobs et carrières.

## III. Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets (développement, conception, maintenance)

Grâce aux mesures de sensibilisation à l'accessibilité numérique et progressivement au fur et à mesure des montées en compétences, celle-ci sera prise en compte dès le début d'un projet, notamment en rappelant les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA (axe majeur et exigence de base).

Par ailleurs, les équipes projets concernées par le déploiement de nouveaux produits numériques pourront s'appuyer sur :

- Des ressources disponibles en OpenSource :
  - o <https://a11y-guidelines.orange.com/fr/> : site qui explicite les recommandations internationales pour l'accessibilité des contenus Web ainsi que les bonnes pratiques sur d'autres technologies
  - o Le site de Microsoft
  - o Les ressources [Bakh Tech](#)
- L'accompagnement d'un prestataire externe

## IV. Tests « utilisateurs » d'accessibilité

Dans le cadre de la présente mise en conformité des deux sites web concernés, des tests usagers ont été organisés, auprès d'un panel de personnes en situation de handicap, proposé par [Bakh Tech](#). A l'avenir, Assystem réitérera le procédé en assurant la mise en place d'une politique de tests de ses solutions numérique.

Si des tests utilisateurs sont organisés, en phase de conception, de validation ou d'évolution d'une ressource, le panel d'utilisateurs comprendra dans toute la mesure du possible des

personnes en situation de handicap.

L'objectif étant d'identifier les principaux blocages et prioriser les actions à réaliser.

## **V. Recrutement**

Une attention particulière sera portée sur les compétences en matière d'accessibilité numérique des candidats postulant à des missions relatives au numérique et au digital, tant lors de la création des fiches de postes que durant les procédures de recrutement. Cela sera axé sur les profils liés aux BU Digital ainsi que la DSI.

## **VI. Traitement des retours usagers**

Conformément aux dispositions prévues par le RGAA et aux attentes légitimes des utilisateurs, un moyen de contact est mis en place afin de permettre aux utilisateurs en situation de handicap de signaler leurs difficultés.

Il s'agit de l'adresse mail suivante : [missionhandicap@assystem.com](mailto:missionhandicap@assystem.com), disponible dans l'onglet contact des sites web. Ces retours seront étudiés avec les services et équipes concernés dans l'optique de proposer des corrections. Un système de suivi des demandes, de leur gestion et leur intégration dans les cycles de développement sera assuré.

## **VII. Processus de contrôle et validation**

Des opérations de contrôle destinées à l'établissement ou la mise à jour des déclarations de conformité interviendront en complément des opérations réalisées dans le cadre de la publication de ce schéma, ainsi que des opérations habituelles de recette et contrôles organisés tout au long de la vie des projets.

A terme, chaque service (au sein des BU) sera responsable de la réalisation des audits pour les sites et applications qu'il gère, ainsi que de la publication des déclarations d'accessibilité associées. Les audits sont réalisés en interne ou avec l'accompagnement de prestataires spécialisés externes.

## **VIII. Périmètre technique et fonctionnel**

Le présent schéma pluriannuel porte sur les deux sites suivants audités :

- [www.assystem.com](http://www.assystem.com)
- [www.jobs.assystem.com](http://www.jobs.assystem.com)

Il s'agit de nos deux sites prioritaires sur lesquelles centrer nos actions dans un premier temps.

Par la suite, un recensement plus large pourra être réalisé afin d'intégrer l'ensemble des ressources numériques à destination du public ou de nos collaborateurs.

Pour des raisons de confidentialité, certaines applications ne pourront être rendues publiques.

## **IX. Agenda planifié et plans d'actions annuel**

Prenant en compte les exigences de la mise en application, du suivi et de la mise à jour continue des exigences du Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA), les actions s'étaleront sur les années 2021 à 2023.

Le détail des actions planifiées se trouve dans les plans annuels.

- 2021 : publié sur le site
- 2022 et 2023 : à venir...